

« Les biocides sont utiles, mais il faut les utiliser avec précaution et en toute connaissance de cause »

Dans le nettoyage, on utilise tous les jours des biocides du circuit restreint, par exemple des désinfectants. Mais cela ne diminue en rien les risques pour l'homme. Guy Vaes, expert en prévention chez IDEWE, et Nicole Nys, district manager chez ISS, nous expliquent comment, en tant qu'entreprise de nettoyage, utiliser les biocides en toute sécurité et les obligations à respecter.

Les biocides sont des pesticides. Ils sont utilisés pour lutter contre les organismes nocifs, des bactéries et des virus aux champignons et aux nuisibles, en les repoussant, en les rendant inoffensifs ou en les détruisant. « Les entreprises de nettoyage sont peut-être moins familières avec le terme biocides, mais elles les utilisent tous les jours », explique Nicole Nys, district manager chez ISS. « Il peut s'agir de comprimés de chlore, de sprays désinfectants, de désinfectants à base d'alcool ou de sels d'ammonium quaternaire. Ce sont autant de biocides, principalement utilisés pour désinfecter en profondeur les sols, les murs et les matériaux. »

Ces biocides présentent un risque élevé pour la santé. Ils appartiennent à ce qu'on appelle le « circuit restreint ». Ils peuvent être toxiques, cancérigènes ou nocifs pour la reproduction. C'est la raison pour laquelle il est obligatoire de porter un équipement de protection individuelle lors de l'utilisation de ces biocides. Selon Guy Vaes, expert en prévention de la sécurité au travail chez IDEWE - Service externe de prévention et de protection au travail : « La liste des produits biocides autorisés est disponible sur le site www.biocide.be du SPF Santé publique. Cette liste mentionne les biocides qui appartiennent au circuit restreint et ceux qui n'en font pas partie.



« Quand je travaille avec des biocides, je porte toujours des gants »

KARIN SAS, CHEFFE DE CHANTIER À L'AZ DE DIEST

En qualité de cheffe de chantier, Karin Sas est tous les jours en contact avec des biocides à l'AZ de Diest. « Je prépare le matériel de nettoyage pour l'équipe de nettoyage. Quand je travaille avec des biocides, je porte toujours des gants. Si je dilue, par exemple, un désinfectant concentré avec de l'eau et que je plonge ensuite des chiffons en microfibres dedans. S'il y a un risque d'éclaboussures, je porte aussi des lunettes de protection. L'équipe qui travaille avec les biocides préparés est également habituée à travailler avec des gants. »



« La sécurité et l'hygiène personnelle font l'objet d'une attention permanente sur le lieu de travail. Par exemple, chaque nouveau nettoyeur reçoit une courte formation de l'entreprise de nettoyage. Ils apprennent à connaître les produits avec lesquels ils vont travailler et sont informés des risques pour la sécurité ainsi que des mesures de protection. S'ils ont des doutes ultérieurement sur l'utilisation correcte d'un produit, ils peuvent consulter les fiches de données de sécurité qui sont présentes dans le local dans lequel est rangé le matériel de nettoyage. Ces fiches sont aussi disponibles dans les locaux dans lesquels nous devons suivre une procédure spécifique. Une bonne entreprise de nettoyage veille non seulement à la sécurité et à l'hygiène de ses clients, mais aussi au bien-être de ses propres travailleurs. »



« Les entreprises de nettoyage sont peut-être moins familières avec le terme biocides, mais elles les utilisent tous les jours »

HILDE NYS, DISTRICT MANAGER CHEZ ISS

Enregistrement obligatoire

Si vous souhaitez utiliser un biocide du circuit restreint, vous devez vous enregistrer sur www.biocide.be et confirmer votre statut d'utilisateur professionnel chaque année. « Il n'est pas toujours clair pour les entreprises de nettoyage de déterminer qui doit précisément s'enregistrer. Elles-mêmes ou leurs clients ? », fait remarquer Nicole Nys. La règle est la suivante : quiconque achète ou utilise des biocides doit s'enregistrer comme utilisateur. Par exemple, nous nous occupons du nettoyage d'hôpitaux, de centres d'hébergement et de soins, d'entreprises alimentaires industrielles, d'écoles, etc. C'est souvent le client qui achète les biocides du circuit restreint, et cela en concertation ou pas avec nous. Et nous utilisons ensuite ses produits. Nous devons donc tous les deux nous enregistrer. »

« Il est du devoir de l'employeur de l'entreprise de nettoyage de surveiller de près cet enregistrement », convient Guy Vaes. « Il lui incombe également d'assurer le bien-être de ses travailleurs et d'offrir un milieu de travail sain et sûr. Il doit identifier les risques associés aux produits dangereux, les mesures qu'il peut prendre pour réduire ces risques et les vêtements de protection qu'il doit fournir. Par exemple, si vous travaillez avec des produits caustiques, sachez qu'ils peuvent provoquer des irritations ou des brûlures s'ils entrent en contact avec la peau ou les yeux et que vous devez donc faire porter des gants à vos travailleurs qui les utilisent. » La façon d'utiliser correctement les produits est reprise dans les fiches de données de sécurité, mieux connues sous le nom de « safety data sheets ».

En outre, l'employeur doit aussi veiller à ce que des biocides ne soient utilisés que dans le cadre des applications pour lesquelles ils sont autorisés. Ces utilisations sont énumérées dans l'acte d'autorisation du produit ou dans l'éventuel résumé des caractéristiques du produit (RCP) qui sont tous les deux repris dans la liste des produits biocides autorisés disponible sur www.biocide.be.

Une bonne hygiène

Pour travailler en toute sécurité avec des produits dangereux, veiller à une bonne hygiène est au moins tout aussi important. « Surtout si vous travaillez dans des endroits très fréquentés ou dans lesquels on prépare de la nourriture », déclare Nicole Nys. « Nous rappelons régulièrement à notre personnel de bien se laver ou se désinfecter les mains, de porter des vêtements propres et lavés tous les jours, de garder chaque pièce propre et bien rangée, etc. De cette façon, nous évitons non seulement la transmission de germes pathogènes ou de bactéries, mais nous empêchons également la propagation des substances nocives ou irritantes. Il ne fait aucun doute que les biocides sont utiles, mais il faut les utiliser avec prudence et en toute connaissance de cause, pour sa propre santé, celle de ses collègues et clients ainsi que pour l'environnement. »

Le SPF Santé publique informe

Envie d'en savoir plus sur l'utilisation sûre des biocides, les risques qui y sont liés ou l'obligation d'enregistrement ? Vous trouverez des informations très ciblées à ce sujet sur www.biocide.be.

Vous trouverez également des brochures et des fiches d'information adaptées au secteur du nettoyage :

- **Les biocides dans le secteur du nettoyage. Que devez-vous savoir en tant qu'utilisateur professionnel ?** (pour l'employeur/le conseiller en prévention)
- **Travaillez en toute sécurité avec les produits de nettoyage Biocides, reconnaissez-les et protégez-vous !** (pour le personnel du nettoyage)



BIOCIDES ?
Je les utilise
de manière
raisonnée

 service public fédéral
**SANTE PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

.be